

RCS : ROUEN
Code greffe : 7608

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ROUEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00915
Numéro SIREN : 887 725 471
Nom ou dénomination : UM1

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2022 sous le numéro de dépôt 4138

Désignation de l'entreprise	SAS UM1		Néant <input type="checkbox"/> *
Adresse de l'entreprise	193 rue Pierre Corneille	76300 SOTTEVILLE LES ROUEN	
Numéro SIRET *	8 8 7 7 2 5 4 7 1 0 0 0 1 5		
Durée de l'exercice en nombre de mois *	18	Durée de l'exercice précédent *	0

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 1		0 0 0 0 0		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net		
		1		2		3		
						Net		
						4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010		012				
	Fonds commercial *							
	Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *	028		030				
	Immobilisations financières * (1)	040	1 445 940	042		1 445 940		
Total I (5)		044	1 445 940	048		1 445 940		
ACTIF CIRULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070			
		Autres * (3)	072	168	074		168	
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	69 163	086		69 163		
	Charges constatées d'avance *	092	1 080	094		1 080		
	Total II		096	70 411	098		70 411	
	Total général (I+II)		110	1 516 351	112		1 516 351	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120			650 000			
	Ecarts de réévaluation	124						
	Réserve légale	126						
	Réserves réglementées*	130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131						
	Report à nouveau	134						
	Résultat de l'exercice	136			186 757			
	Provisions réglementées	140						
	Total I		142			836 757		
Provisions pour risques et charges		Total II		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			635 672			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			18 167			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	371		25 756			
	Produits constatés d'avance	174						
	Total III		176			679 595		
Total général (I + II + III)				180	1 516 351			
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	537 529		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 445 940		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS UM1

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le					Néant		*
		13	1	2	2	0	2	1	
		1 0 0 0 0 0					1 0 0 0 0 0		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons et livraisons intracommunautaires	209							
	Production vendue { biens services * }	215							
		217					180 000		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								
	Production immobilisée *								
	Subventions d'exploitation reçues								
	Autres produits						5		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						180 005		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)								
	Variation de stock (marchandises) *								
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)								
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *								
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier 9 718 - immobilier)						40 121		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)	243					2 397		
	Rémunérations du personnel *						40 297		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						18 451		
	Dotations aux amortissements *								
	Dotations aux provisions								
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260 }	259							
		260					1		
	Total des charges d'exploitation (II)						101 267		
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						78 738		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					130 000			
	Produits exceptionnels (IV)								
	Charges financières (V)					5 214			
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347 } { dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348 }	347							
		348							
Impôts sur les bénéfices * (VII)						16 767			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						186 757			
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2								
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								
	Provisions non déductibles *								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						16 767		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	247					11 823		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensés de réintégration) 249	249							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
	Déductions	Entreprise nouvelles (44, sexies) 986		Zone franche urbaine (44 octies A) 987		Zones de reconstruction de la défense (44 tredecies) 127		Zones de revitalisation rurales (44 quindicies) 138	
Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies) 981			Jeune entreprise innovante (44, sexies A) 989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies) 991			342	
Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies) 345		345	Investissements outre-mer 344	344	Créance due au report en arrière du déficit 346	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992	350	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993	993		130 000	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					85 347		354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)								
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					85 347		372	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quatin

Désignation de l'entreprise : SAS UM1

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482	1 445 940	484		486	1 445 940	1 445 940
TOTAL		490		492	1 445 940	494		496	1 445 940	1 445 940
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial		495		497		498		499		
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
TOTAL		570		572		574		576		
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5					
	6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values					
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme				
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595		
TOTAL					596	585	597	599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : <u>SAS UM1</u>								Néant <input type="checkbox"/> *			
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600	602	604	606					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601	603	605	607					
	Autres provisions réglementées		610	612	614	616					
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626						
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	632	634	636					
	Sur stocks et en cours		640	642	644	646					
	Sur clients et comptes rattachés		650	652	654	656					
	Autres provisions pour dépréciation		660	662	664	666					
TOTAL			680	682	684	686					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques matériel et outillage	730		735								
Inst. générales agenc. am. divers	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL			770	775					780		
II DÉFICITS REPORTABLES						Déficits imputés		983			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)				982			Déficits reportables		984		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis			Déficits de l'exercice		860		
Nombre d'opérations sur l'exercice				982 ter			Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870		
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381			
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin								325			
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)								380			
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS								326			
N° du centre de gestion agréé								388			
Montant de la TVA collectée								374		36 000	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378		4 254	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Congé Quadern

5

Désignation de l'entreprise : SAS UM1				Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : 23/07/2020		et clos le : 31/12/2021		Durée en nombre de mois		
				1	8	
DECLARATION DES EFFECTIFS						
Effectif moyen du personnel * :				376	1	
dont apprentis				657		
dont handicapés				651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE						
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE						
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	180 000	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105		
TOTAL 1				106	180 000	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée						
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	5	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143		
Subventions d'exploitation reçues				113		
Variation positive des stocks				111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153		
TOTAL 2				144	5	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)						
Achats				121	1 447	
Variation négative des stocks				145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	28 956	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	1	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150		
TOTAL 3				152	30 404	
IV- Valeur ajoutée produite						
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137	149 601
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises						
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	149 601	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE						
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD						
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	125 097	Effectifs au sens de la CVAE *	023	1
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026			
Période de référence		024		160		
Date de cessation			186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 1 (1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET 8 8 7 7 2 5 4 7 1 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS UM1

ADRESSE (voie) 193 rue Pierre Corneille

CODE POSTAL 76300 VILLE SOTTEVILLE LES ROUEN

Table with 5 columns: NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE (901), NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES (902), NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE (903), NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES (904). Values: 1, 650 000.

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse (N°, Voie, Code postal, Commune, Pays).

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse (N°, Voie, Code postal, Commune, Pays).

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse (N°, Voie, Code postal, Commune, Pays).

Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse (N°, Voie, Code postal, Commune, Pays).

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2), Nom patronymique (TABESSE), Prénom(s) (Ludovic), Nom marital, % de détention (100.00), Nb de parts ou actions (650 000), Naissance (Date: 110174, N° Département: 76, Commune: ROUEN, Pays: FR), Adresse (N°: 193, Voie: rue Pierre Corneille, Code postal: 76300, Commune: SOTTEVILLE LES ROUEN, Pays: France).

Titre (2), Nom patronymique, Prénom(s), Nom marital, % de détention, Nb de parts ou actions, Naissance (Date, N° Département, Commune, Pays), Adresse (N°, Voie, Code postal, Commune, Pays).

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle. * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE | 3 1 1 2 2 0 2 1 |

N° SIRET | 8 8 7 7 2 5 4 7 1 0 0 0 1 5 |

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE | SAS UM1 |

ADRESSE (voie) | 193 rue Pierre Corneille |

CODE POSTAL | 76300 | VILLE | SOTTEVILLE LES ROUEN |

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	1
--	-----	---

Forme juridique | SAS | Dénomination | POLE COM1 |

N° SIREN (si société établie en France) | 5 1 1 8 5 4 2 6 7 | % de détention | 100.00 |

Adresse : N° | 220 | Voie | allée Robert Lemasson |

Code postal | 76230 | Commune | BOIS GUILLAUME | Pays | France |

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | % de détention | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | % de détention | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | % de détention | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | % de détention | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | % de détention | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | % de détention | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | % de détention | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code postal | | Commune | | Pays | |

Forme juridique | | Dénomination | |

N° SIREN (si société établie en France) | | % de détention | |

Adresse : N° | | Voie | |

Code postal | | Commune | | Pays | |

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

UM1
Société par actions simplifiée
Au capital de 650 000 euros
Siège social : 193 RUE PIERRE CORNEILLE, 76300 SOTTEVILLE-LES-ROUEN
887 725 471 RCS ROUEN

**DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 25 MAI 2022**

**DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
l'exercice clos le 31 décembre 2021**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 186 756,50 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	186 756,50 euros
A la réserve légale Qui s'élèverait ainsi à la somme de 9 337,83 euros	9 337,83 euros
À titre de dividendes Soit 0,0461 euros par action	30 000 euros
Le solde, soit la somme de En totalité au compte « Autres réserves », Lequel compte s'élèverait à 147 417,67 euros.	147 417,67 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 806 757 euros pour un capital social de 650 000 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social dans les délais légaux.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 30 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Certifié conforme
Le Président
Ludovic TABESSE